

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 112 Sciences médico-sociales			
Ancien Code	SOAS1B12	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS1120		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) HELHa Campus Montignies Anne-Charlotte BAAR (anne-charlotte.baar@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Thomas DURANT (thomas.durant@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Sophie MOL (sophie.mol@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à sensibiliser les étudiants au fait que la santé, dans toutes ses dimensions, est un élément majeur à prendre en compte dans l'approche des situations sociales.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour le soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
 - 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.1 Construire son identité professionnelle
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN**

COMPRENDRE LES ENJEUX

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Acquis d'apprentissage visés

I. Comprendre comment les contextes sociétaux et le système des soins de santé sont générateurs d'inégalités sociales.

II. Comprendre l'impact de la santé sur les personnes et les communautés.

III. Identifier la place et le rôle de l'assistant social dans des problématiques liées à la santé.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

48 h / 4 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

48 h / 4 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B12X Sciences médico-sociales

48 h / 4 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

40

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

40

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B12X Sciences médico-sociales

40

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sciences médico-sociales			
Ancien Code	11_SOAS1B12A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	LEAS1121		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sophie MOL (sophie.mol@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage sensibilise les étudiant·e·s à la complexité des notions de santé/maladie pour leur permettre de prendre une place personnelle et professionnelle dans un système de soins de santé qui génère des inégalités.

Ce faisant, elle vise essentiellement les cinq objectifs suivants :

- Faire acquérir des connaissances de base concernant les principaux problèmes médico-sociaux auxquels sont confrontées les populations concernées par le travail social.
- Apprendre à analyser les problématiques de santé en rapport avec une approche globale des situations.
- Situer les principaux acteurs du champ de la prévention et des soins de santé avec lesquels un·e assistant·e social aura à collaborer.
- Acquérir les connaissances médico-sociales de base pour permettre à l'assistant·e social·e d'être :
 - un acteur de santé publique
 - un partenaire de la santé communautaire
 - un maillon de la promotion de la santé
- Pouvoir comprendre le concept de « santé » dans sa globalité, comprendre ainsi les enjeux multiples qu'il porte.
 L'étudiant·e pourra alors articuler les concepts appris en cours pour penser et réaliser une meilleure prise en charge d'un·e bénéficiaire par une analyse complète (macro et micro) de sa situation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

Niveau de connaissance :

- Décrire les concepts importants de l'ensemble de la matière
- Définir les mots-clés utilisés dans le cours
- Relier le concept « santé » aux différentes approches vues au cours
- Reconnaître les représentations, stéréotypes, discriminations dans le domaine de la santé
- Connaître le fonctionnement du système de soins en Belgique, ses acteurs et les inégalités sociales qu'il peut générer

Niveau d'application :

- Acquérir les connaissances médico-sociales de base pour permettre à l'assistant·e social·e d'être : un acteur de santé publique, un partenaire de la santé communautaire et un maillon de la promotion de la santé.

Niveau d'analyse :

- Examiner le concept « santé » dans sa globalité
- Comprendre le concept de « santé » dans sa globalité, comprendre ainsi les enjeux multiples qu'il porte.
- Analyser et comprendre le fonctionnement du système de soins en Belgique ainsi que les inégalités qu'il peut engendrer afin d'être capable de comprendre les enjeux de la santé dans la société.
- Être capable de reconnaître les représentations et discriminations présentes dans le domaine de la santé afin d'appréhender et d'avoir un regard critique sur les systèmes de soins

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours se déploie en 5 grandes parties :

I. La santé c'est quoi ?

- La santé dans l'histoire
- Les normes et la santé (Stigmate, Étiquetage...)
- Différents modèles (Bio-psycho-social, déterminants de la santé, littératie en santé)

II. Le paysage belge

- L'accès aux soins
- Les niveaux de soins
- Les lignes de soins
- Les différentes aides
- La sécurité sociale

III. Les inégalités sociales en santé

- Économique
- Genre

IV. Les politiques en soins de santé

- Santé publique (l'interruption volontaire de grossesse, la réduction des risques)
- La promotion de la santé

V. Public et problématiques

- Enfance (violence intra-familiales, handicap...)
- L'adolescence (santé sexuelle...)
- L'âge adulte (assuétudes, violences entre partenaire...)
- Les personnes âgées

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux (exposés), discussions (en privilégiant une dynamique de sous-groupes), exercices pratiques (travaux dirigés, recherches), témoignages d'intervenant·e·s / expert·e·s extérieur·e·s.

Dispositifs d'aide à la réussite

Alternance apports théoriques / apports du terrain / recherches et échanges en sous-groupe dans le cadre du cours afin de soutenir l'articulation entre la théorie et la pratique.

Sources et références

- Cultures et Santé : <https://www.cultures-sante.be/>
- OMS : <https://www.who.int/belgium>
- Federation Bruxelloise de promotion de la santé : <http://fbpsante.brussels/>
- Médecins du monde, « Réduction des risques une approche fondée sur les droits humains » [en ligne]. Réduction des risques, 2018
- *Ligne et Fonction 0,5 dans l'organisation social/santé à Bruxelles*, Points de repère – Brusano 2022
- SALAH M-H., *Bruxelles Santé, Le non-recours aux aides sociales*, n°62, avril-juin 2011 ; WARIN P., *Le non-recours : définition et typologie*, ODENORE, déc. 2016.

- Fatima Hanine & Rachid Bathoum, *Racisme et Santé : Sous le prisme des vulnérabilités des travailleur.s.e.s et des patient.e.s*, 01 juillet 2021

Pour une bibliographie plus complète, voir power-point

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes personnelles de l'étudiant-e ainsi que les powerpoint du cours à compléter. Des articles seront travaillés ainsi que des capsules vidéos et des présentations d'intervenant-e.s. Un annuaire des lieux ressources sera réalisé par l'étudiant-e tout au long du cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation vise à vérifier l'appropriation des acquis d'apprentissage

Première session et seconde session : examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).